

LES GENS N'ONT PAS À ÊTRE PÉNALISÉS LORS D'UN RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR COMME C'EST LE CAS ACTUELLEMENT !

LES DROITS NE DOIVENT PAS ÊTRE INTERROMPUS :
LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DOIT SUFFIRE À LES MAINTENIR.

RASSEMBLEMENT DEVANT LA PREFECTURE LE VENDREDI 4 AVRIL, 17H

1) Lors d'un renouvellement de titre de séjour, les demandeurs se retrouvent massivement en « suspens » de droits, et sont mis dans des difficultés que rien ne justifie : *Versements des retraites suspendus ; CDI remis en cause par l'entreprise ; Contrats de travail en intérim rompus et paies suspendues ; Radiation de Pôle Emploi, perte des droits ouverts par le travail et les cotisations salariales ; Exclusion des organismes sociaux comme la CAF par exemple et perte de prestations pour les familles entraînant des difficultés pour les actes de la vie quotidienne (se loger, se nourrir, s'habiller, l'accès aux soins) ; Obligation de tout reprendre à zéro pour les démarches administratives, de refaire les dossiers.*

2) Cela exerce une pression continue sur la vie. Certains disent :
« *tu n'es jamais tranquille, ta vie est mise en permanence sous condition. Et cela se reproduit tous les 8 mois ! Alors que tu as tout ici : ta vie, ton travail, ta famille etc..* » ;
« *on est déjà dans une situation économique difficile, et en plus toutes ces démarches nous font perdre des journées de travail pour se rendre à la Préfecture et dans les administrations pour essayer de recoller les morceaux, on se retrouve en difficulté avec la banque, avec des frais, etc... c'est une précarisation supplémentaire* » ;
« *on nous parle d'intégration, on nous fait la leçon pendant la «journée d'intégration», et en même temps tout est fait pour nous mettre à l'écart, nous traiter différemment.* »

3) Tout cela, toute ces mesures administratives qui humilient des milliers de gens du pays, sont les conséquences de la loi CESEDA, loi maintenue et renforcée par tous les gouvernements. Cette loi a permis de mettre en place un traitement différencié des droits et de leur application en fonction de la nationalité.

4) En plus, il faut savoir que le renouvellement d'une carte d'un an coûte très cher : le timbre est passé de 106 euros à 260 euros en un an ! C'est un véritable abus, rien ne justifie un telle augmentation.

Ces pratiques administratives doivent cesser ! Elles humilient et maltraitent des milliers de personnes dans le pays. Tout le monde doit être respecté, chaque personne doit être prise en compte : il n'y a pas à trier les gens, à mettre en place des traitements séparés.

La Préfecture, le Ministre de l'Intérieur doivent faire en sorte que le dépôt de dossier de renouvellement assure le maintien des droits !

RETROUVONS-NOUS, RASSEMBLONS-NOUS LE VENDREDI 4 AVRIL, à 17h
devant la Préfecture, Place Saint-Etienne

"CEUX QUI VEULENT LE PAYS POUR TOUS"